



Lancement de la saison 2021 - 2022

MARQUEZ VOS AGENDAS !			
REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS			
Dès le 23 août pour les catégories M13 à seniors loisirs et compétition			
Dès le 1er septembre pour l'école de volley (M9 & M11)			
Dès le 4 septembre pour le baby-volley			
Planning Saison 2021 - 2022			
LUNDI	MARDI	MERCREDI	
18h30 - 20h M11 M13 - M15 M M18 F 20h - 22h DEP F 1 DEP F 2	18h30 - 20h M15 F M18 M 20h - 22h PRÉ-NATIONALE F DEP M RÉGIONALE 1 M	16h - 17h30 M9 - M11 17h30 - 19h M13 F - M18 F M13 - M15 M 19h - 20h30 LOISIRS POUR TOUS DEP F 1 & 2 20h30 - 22h LOISIRS COMPÉTITION	
JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
20h - 22h PRÉ-NATIONALE F	18h30 - 20h M13 F - M15 F M18 M 20h - 22h DEP M RÉGIONALE 1 M	9h30 - 10h30 BABY-VOLLEY DIMANCHE 16h - 18h VOLLEY SANTÉ	
CATEGORIES SELON L'ANNEE DE NAISSANCE			
Baby : 2018 à 2015	M13 : 2010 - 2009	M21 : 2003 - 2002 - 2001	
M9 : 2014 - 2013	M15 : 2008 - 2007	Seniors : 2000 et avant	
M11 : 2012 - 2011	M18 : 2006 - 2005 - 2004		
Eric SAGOT 06 76 04 47 35	Mathieu BRIDEL 06 43 25 51 53	Laurine PATTE 07 69 89 84 22	

Reprise des entraînements

Voici les dates de reprise ainsi que les créneaux d'entraînements pour la saison 2021 - 2022. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos entraîneurs pour avoir plus d'informations !

Vous pouvez également **télécharger le dossier d'inscription** pour la saison 2021 - 22. Celui-ci comprend la demande de licence FFVB avec le certificat médical et le simple surclassement pour les jeunes, la fiche club et la grille tarifaire.

Attention **le pass sanitaire est obligatoire pour les personnes majeures**, qu'elles soient joueur ou accompagnant ! Pour les mineurs, le pass sanitaire n'est pour le moment pas obligatoire mais est vivement conseillé

Dossier d'inscription

Ministère CHARGÉ DES SPORTS

Déclaration des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, contribuons à appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est-ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid-19
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	La responsabilité de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'événement. Il doit tenir un registre indiquant les jours et heures des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) ou la pratique d'un sport individuel, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ESP 1A et ESP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accès aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est recommandée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'organisateur ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lac)	Le port du masque est obligatoire. Le port du masque peut, par arrêté, être rendu obligatoire si nécessaire.

Le présent document est un document d'information. Il ne constitue pas un document officiel. Les informations sont disponibles sur : <https://www.sports.gouv.fr/pass-sport>

PASS SPORT

jeunesolution.gouv.fr

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Créé par le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

Le Pass Sport

Si vous bénéficiez de l'**allocation de rentrée scolaire**, vous êtes éligible au Pass Sport qui correspond à **une aide de 50€ par enfant** pour une inscription dans une association sportive.

Pour profiter de cette aide, merci de nous transmettre **une photocopie**

Le Pass Sanitaire

Depuis le 9 août, **toute personne majeure doit présenter un pass sanitaire pour pouvoir accéder aux salles de sport**. Le pass sanitaire correspond à un schéma vaccinal complet ou un test PCR

négatif de moins de 72h ou un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle du pass sanitaire sera effectué **avant chaque créneau** d'entraînement. De plus, il faudra également **scanner le QR code du gymnase** qui remplace la fiche de traçabilité.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à [nous contacter](#)

[Tableau sanitaire](#)

du courrier prouvant que vous êtes éligible au Pass Sport avec votre dossier d'inscription.

Pour plus d'informations, merci de [nous contacter](#)

[Le Pass Sport](#)



Tournoi de rentrée jeune

Le club organise un **tournoi interne** pour les catégories **M13 à M18** (débutant ou confirmé) le **samedi 28 août de 14h à 18h** à la salle Roland GARROS avec un accueil dès 13h. Le tarif est fixé à **5€ par joueur** avec un goûter.

[Inscription](#)

Volley Ball Club de Wattignies
Salle Roland GARROS
Rue Roland GARROS
59139 Wattignies
vbcwattignies@gmail.com



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur Volley Ball Club de Wattignies.

[Se désinscrire](#)

